



## AVIS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC

### VLA-AOP-TEC-202101-TARB

### TRAVAUX ARBORICOLES (ÉLAGAGE, ABATTAGE, ESSOUCHEMENT) POUR 2021-2022 ET 2022-2023, OPTION 2023-2024

#### DESCRIPTION DU PROJET

La Ville de L'Assomption demande des soumissions pour des travaux arboricoles (élagage, abattage, essouchement) pour le 1<sup>er</sup> mai 2021 au 30 avril 2022 et le 1<sup>er</sup> mai 2022 au 30 avril 2023, avec l'option de renouvellement du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2024.

#### DOCUMENTS

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus par le système électronique d'appel d'offres à l'adresse [www.seao.ca](http://www.seao.ca), pour les entreprises inscrites à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entreprises peuvent communiquer avec le SEAO par téléphone au 514 856-6600 ou au 1 866 669-7326 (pour l'extérieur) ou en consultant le site Internet [www.seao.ca](http://www.seao.ca) en stipulant le numéro de référence **VLA-AOP-TEC-202101-TARB**, à compter du **14 janvier 2021**. L'obtention des documents est assujettie à la tarification établie par le SEAO.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire devra communiquer, par écrit seulement, avec André Boisvert, chef de division de l'approvisionnement de la Ville de L'Assomption, par courriel à l'adresse [appeldoffres@ville.lassomption.qc.ca](mailto:appeldoffres@ville.lassomption.qc.ca), et ce, au minimum quatre (4) jours avant l'ouverture des soumissions afin de permettre à un responsable du projet de répondre à toutes les demandes avant l'ouverture. Toutes les demandes reçues passé ce délai risquent de ne pas être considérées.

Les réponses seront communiquées par écrit à tous les soumissionnaires. Lorsqu'une réponse a pour conséquence de modifier les exigences du devis, cette réponse devra être présentée sous forme d'addenda.

#### EXIGENCES

Seules les soumissions présentées par un fournisseur ayant un établissement au Québec ou ayant un établissement dans une province visée par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicables à la Ville seront considérées.

De plus, le soumissionnaire devra s'assurer de déposer la déclaration du soumissionnaire remplie et signée. À défaut de quoi, la soumission sera automatiquement rejetée.

#### DATE ET ENDROIT DE RÉCEPTION

Seulement l'original et trois (3) copies du formulaire de soumission et ses annexes devront être déposées dans des enveloppes scellées et identifiées « **Travaux arboricoles (élagage, abattage, essouchement) pour 2021 et 2022, option 2023** », à la réception du Bureau du citoyen et de la ville intelligente du Complexe municipal de la Ville de L'Assomption, au 2<sup>e</sup> étage du 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, à L'Assomption, (Québec), J5W 2H1, **avant neuf heures trente (9 h 30), le mercredi 3 février 2021**, et seront ouvertes publiquement le même jour, au même endroit.

La Ville de L'Assomption ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais quelconques, ni obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à L'Assomption, le 12 janvier 2021.

André Boisvert  
Chef de division de l'approvisionnement  
Services techniques